

**IGEDD**  
**Collège « Territoires »**

**« Collège TERRITOIRES » du 7 mai 2025 (9h-12h30)**

**« Vers davantage d'autonomie alimentaire sur les territoires ? »**

(Séminaire en visioconférence)

**Intervenants** : **Claire DELFOSSE**, professeure de géographie à l'Université Lyon 2 et directrice du Laboratoire d'études rurales, **Catherine de MENTHIERE**, inspectrice générale, Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux, **Jérémy CAMUS**, vice-président agriculture, alimentation et résilience du territoire du Grand Lyon, **Philippe MANGIN**, vice-président bio-économie, bio-énergie et alimentation de la Région Grand Est, **Léa STURTON**, directrice du service alimentation de la commune de Mouans-Sartoux, **Christophe ANDRES**, directeur du Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois, **Pascale DELAMARRE**, directrice adjointe de la direction départementale des Territoires de la Meuse.

*PJ : diaporamas*

# Propos introductifs (Brigitte BACCAÏNI et Christine MESUROLLE)

L'idée de cette thématique est venue de l'analyse d'outils de planification et de programmation tels que les SRADDET, SCoT, PCAET, PLU...

En effet, de plus en plus de PCAET (documents à portée stratégique assortis de plans d'action) traitent de **l'adaptation au changement climatique et de la réduction de la vulnérabilité des territoires aux crises à venir** à travers la résilience alimentaire, les circuits courts et de proximité, les plans alimentaires territoriaux (PAT), l'agroécologie (réduction des pollutions et protection de la biodiversité...). Ils évoquent aussi la **lutte contre le changement climatique** à travers les circuits de proximité pour réduire les transports, la réduction des intrants pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Sont également évoquées les thématiques **santé / environnement** via la qualité de l'alimentation, la réduction des intrants et des pollutions pour l'air, les sols et l'eau.

Dans tous les **PLU**, la question de la protection des terres agricoles, naturelles et forestières est posée (ZAN). Certains prévoient des zonages spécifiques pour des jardins, des vergers, des secteurs maraîchers avec la possibilité de construire des serres.

Dans le SRADDET du Grand Est de 2020, outil quotidien à la MRaE Grand Est, la règle 18 stipule de développer l'agriculture urbaine et périurbaine et prévoit de préserver les couronnes agricoles autour des espaces urbanisés, de qualifier les franges urbaines, de préserver les paysages emblématiques.

**S'est donc posée la question de l'importance de cette tendance vers davantage d'autonomie alimentaire des territoires.**

Cette matinée se structure en trois temps :

- un retour dans le temps pour regarder comment ont évolué nos modes d'alimentation dans les territoires, à travers le regard d'une géographe universitaire ;
- le Conseil Général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, du ministère de l'agriculture présentera des éléments d'une mission de 2023 sur l'articulation des questions alimentaires et des outils de planification ;
- marque de fabrique du collège Territoires, une table ronde réunira des collectivités de différentes échelles pour une présentation de leurs stratégies et actions en matière d'alimentation : Région, Département, SCoT, Métropole, Commune. Une Direction départementale des territoires (DDT) participera également à cet échange.

***N.B. : Liens à consulter en fin de compte rendu***

## 1. L'histoire de l'autonomie alimentaire sur les territoires. Claire DELFOSSE, professeure de géographie à l'Université Lyon 2 et directrice du Laboratoire d'études rurales

La question de l'autonomie alimentaire des territoires est récente. A partir des années 2000 émergent diverses initiatives en particulier dans les métropoles (Food-desert, Food planning aux Pays-Bas). Cette problématique amène à la question de la gouvernance alimentaire urbaine dans un contexte de questionnement sur la qualité alimentaire, de sécurisation de l'approvisionnement alimentaire, de transitions alimentaires et de santé.

Auparavant, au début du 20<sup>e</sup> siècle, la question se posait en d'autres termes : il s'agissait surtout d'assurer l'approvisionnement des villes en organisant les marchés urbains de proximité, la redistribution, avec des questions vives sur la qualité et les enjeux de santé publique, les quantités notamment en produits frais. A la question relative à la création de banlieues alimentaires autour des villes pour la production de produits frais répond le constat d'un approvisionnement de plus en plus lointain pour les grandes villes. Mais plus les produits circulent, plus on a de la méfiance sur la qualité, avec des interrogations sur les enjeux sanitaires, notamment sur la viande et le lait.

Tout particulièrement se sont posés des enjeux forts autour de la qualité du lait. A titre illustratif, la ville de Lyon a su développer diverses initiatives : laboratoire de chimie par la Municipalité de Lyon en mai 1883 ; laiterie municipale de la Tête d'or ; organisation des laitiers lyonnais par le bureau du ravitaillement créé par Edouard Herriot 1911, cartographie de l'approvisionnement de Lyon en lait par le train... avec un acteur important, M.Porcher, le directeur de l'école vétérinaire de Lyon.

En 1930, on trouve des articles de géographes sur l'approvisionnement de Paris (fruits, légumes, lait, viande). On conseille des élevages de chèvre pour le lait des nourrissons, pour éviter le lait de vache à cause de la tuberculose. En 1939, les denrées viennent de 200 à 300 km. Et c'est le début de la pasteurisation.

A partir des années soixante, le contexte de l'alimentation change profondément :

- se nourrir en quantité n'est plus considérée à l'échelle du territoire, mais de l'Europe (PAC, fin des années 50) ;
- de nombreux progrès technologiques apparaissent (conditionnement – Tétrapak, lait UHT stable, conserves pour fruits et légumes, chaîne du froid) ;
- de nouvelles formes de vente, les grandes surfaces, modifient les pratiques d'achats et d'alimentation ;
- il y a spécialisation agricoles des bassins de production, sans lien avec les villes ;
- création du Marché d'intérêt national (MIN) ;
- la croissance urbaine et ses constructions se déploient au détriment des terres agricoles.

Même dans les campagnes les pratiques alimentaires évoluent avec l'arrivée de grandes surfaces dans les années 80, le recul des commerces de proximité et le recul du jardinage qui est perçu comme une contrainte.

Si la question de la qualité semble avoir été occultée à partir des années soixante, les années 1990-2000 marquent le retour des questionnements sur la qualité, la provenance et la diversité avec le retour des produits de terroir, un terroir « nourricier » proche (revalorisation des terres agricoles périurbaines pour des produits du quotidien, valorisation des produits qui viennent du périurbain, avec des marques collectives comme Terre d'ici).

A partir des années 2000, l'idée prégnante est que la sécurisation vient du proche, ce qui traduit une évolution de la conception de la qualité.

Aux enjeux urbains succèdent des questionnements sur les territoires ruraux parmi lesquels : l'emboîtement et/ou la superposition des territoires de plans alimentaires territoriaux (PAT), les questions d'échelles, les coopérations ville/campagne, la cohabitation des systèmes productifs, des questionnements particuliers dans les départements et régions d'outre-mer (DROM).

### *Échanges avec les participants*

- **Géraldine Cloquemin (SALIM 974) : Quelle définition peut-on donner de l'autonomie alimentaire ?**

*La définition est très variable, les termes sont imprécis. Le concept s'apprécie selon l'échelle considérée. L'idée dominante est celle de la relocalisation de la production. Et il est préférable de parler d'amélioration du degré d'autonomie.*

- **Stéphane Defos : Dispose-t-on de données sur la part de population qui achète via les circuits courts ou les marchés. Et quid de l'évolution ?**

*Les données sont manquantes sur ce point.*

**2. Dynamiques agricoles, alimentaires et forestières, quelle place dans les outils de planification ? Catherine de MENTHIERE, inspectrice générale, Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux (CGAAER)**

Ces 25 dernières années ont été mises en avant la préservation et la protection des terres agricoles et forestières.

En 2014, les Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ont été créés, rassemblant de nombreuses politiques publiques. Le constat montre un décalage d'approches et de gouvernance pour les secteurs agricoles, alimentaires et forestiers,

La méthodologie adoptée par la mission a consisté à analyser les principaux documents d'aménagement et de planification de :

- l'État au travers des **PRAD** (Programme régional d'agriculture durable) et des **PRFB** (Programme régional de la forêt et du bois),
- et des Régions au travers des **SRADDET** (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) et des **SRDEII** (Schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation).

Compte-tenu des larges périmètres des SRADDET, les PRAD générés sous impulsion de l'État apparaissent désormais tombés en désuétude. D'ailleurs, Bretagne et Midi Pyrénées n'ont même pas fait l'exercice.

=> la mission préconise une évolution législative pour repositionner les PRAD, dont le contenu devrait désormais faire partie intégrante des SRADDET (R1).

2 autres outils sont à signaler :

- les ZAP (zones agricoles protégées), arrêtées par le préfet, sur demande de collectivités ou d'établissements publics (EPCI). Elles s'imposent aux PLUi et SCoT (statut de servitude publique). C'est un outil du code rural. Les Départements les demandent.
- les PENAP (ou PAEN ; périmètres de protection des espaces naturels et agricoles périurbains). Ils sont créés sur proposition d'un Département ou d'un Établissement public (EPCI de SCoT par exemple). C'est un outil du code de l'urbanisme qui contient aussi un programme d'actions et une orientation de gestion pour faire évoluer les activités sur ces périmètres. Il ne peut être modifié que par décret interministériel.

L'analyse des documents de planification montre :

- pour les SRADDET, des orientations très générales. L'agriculture est surtout abordée sous l'angle de la limitation de l'artificialisation ; 7 Régions évoquent les circuits courts et l'autonomie alimentaire ;
- pour les PAT (plans alimentaires territoriaux) une grande diversité d'approches. Ils peuvent porter sur des changements de cultures, l'organisation territoriale, des plateformes logistiques, des légumeries, de la production pour fournir la restauration collective...,
- pour les SCoT dits « modernisés » : 71 % des SCoT analysés font de l'agriculture et de l'alimentation un point prioritaire. Plus de 50 % des SCoT s'appuient sur un PAT. C'est une des premières fois que l'on voit clairement le lien entre l'aménagement et la satisfaction des besoins alimentaires locaux.

La mission a également rencontré des acteurs dans trois régions : Bretagne, Bourgogne Franche-Comté et Nouvelle-Aquitaine, à des échelles variées : intercommunalités, communes, syndicats mixtes, parcs naturels régionaux (PNR).

=> La mission recommande de mieux faire connaître les objectifs du SCoT modernisé en utilisant pleinement sa nouvelle dimension stratégique pour mieux prendre en compte les activités agricoles et forestières dans l'aménagement du territoire, en établissant un dialogue au niveau national entre le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire avec la Fédération nationale des SCoT, et en favorisant les échanges sur les territoires entre les acteurs du monde agricole et forestier et les élus en charge de l'élaboration des SCoT par la diffusion de démarches innovantes (R2).

=> Elle recommande aussi que le(s) PAT(s) intègrent à part entière le plan d'actions des SCoT (R3).

En effet, les acteurs locaux souhaitent une synthèse des différents documents (le SCoT joue ce rôle intégrateur) plutôt que des documents séparés.

La mission recommande de mieux faire connaître les méthodes et les outils pour élaborer des projets agricoles et forestiers de territoire :

- encourager un diagnostic du territoire identifiant la valeur des espaces agricoles et forestiers
- Considérer la valeur agronomique en fonction des cultures et économique des terres pour une

installation pérenne des agriculteurs (en tenant compte par exemple du stockage, du transport, des marchés de gros...). Besançon a analysé ces différentes valeurs agricoles sur son territoire.

➤ Appréhender l'aménagement selon une « vision inversée » ou intégrative (partir des zones à sauvegarder et organiser l'urbanisation autour - Démarche Agri SCoT sous impulsion de Terres en Villes), réflexion collective sur des *scenarii* agricoles et alimentaires,

➤ connaître la disponibilité de foncier agricole pour répondre aux attentes et besoins du territoires -Mobiliser largement les outils de portage du foncier pour favoriser le développement de l'agriculture périurbaine et l'installation de nouveaux agriculteurs. Informer les collectivités sur les transactions foncières – Constitution de réserves foncières ou de fermes collectives (R5)

➤ Installer un groupe partenarial (Etat, Fédé SCoT, acteurs de l'aménagement, Terres en ville), pour promouvoir les outils de protection des espaces agricoles et forestiers au travers de documents de vulgarisation : Zone agricole protégée (L112-2 Code rural), Périmètre de protection des espaces naturels et agricoles Périurbains (L113-15 et suivants Code Urbanisme), Espace boisé classé (L113-1 à 7 Code de l'urbanisme) (R6)

➤ Prévoir le principe d'orientations d'aménagement et de programmation thématiques sur l'agriculture et de la forêt, dans le cadre des PLU(I), le cas échéant dans la prochaine loi sur l'agriculture (R7)

#### Échanges avec les participants :

**Christophe Andres (directeur du Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois)** partage les propos exprimés sur la nécessaire complémentarité des stratégies portées dans les territoires. La question de la souveraineté alimentaire est plus accrue. Il convient d'avoir une articulation étroite entre tous les documents cadres et les différents niveaux (PCAET, PAT, PLU). Le PAT est l'outil opérationnel par excellence.

**Christine Mesurolle (co-coordonnatrice du collège Territoires)** fait observer que le PLU est très axé sur les règles d'urbanisme tandis que la déclinaison du SCOT est plus large. Entre SCOT et PLU, les thématiques abordées n'ont pas la même « épaisseur ».

**Christophe Andres (directeur du Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois)** insiste sur l'idée qu'agriculteurs et producteurs sont des acteurs primordiaux. Il convient de renforcer la transversalité entre les documents stratégiques et les acteurs du monde agricole par le biais des chambres consulaires et de décloisonner ainsi les approches très professionnelles de la production agricole et les documents d'urbanisme.

**Jérémy Camus (vice-président agriculture, alimentation et résilience du territoire du Grand Lyon) :** La question de la transversalité des politiques publiques est posée. Le SCOT, via sa vision stratégique, intègre une vision agricole. Quelle est la bonne échelle pour traiter de la politique alimentaire ? Les PAT sont des territoires de projet. L'échelle de l'opérateur semble la plus pertinente. Il convient de trouver le bon périmètre de polarisation alimentaire. Polarité par polarité, et pas seulement économique. Le périmètre de 50 km autour de la place Bellecour à Lyon correspond à celui de l'inter-SCOT de l'agglomération lyonnaise. Il convient de mettre en place une scène de dialogue. Par chance, l'agence d'urbanisme couvre l'inter-SCOT ; c'est une scène de dialogue technique qui revêt également à la marge une dimension politique.

**Yvan Aujollet (IGEDD/TEC) :** *Quid des outre-mer où se pose un enjeu d'autonomie alimentaire ? S'agissant de l'adaptation au changement climatique, comment éviter une mosaïque de production de documents territoriaux ? Comment porter le discours des territoires au niveau des négociations européennes et internationales ?*

**Catherine de Menthiere (inspectrice générale, CGAAER) :** *L'agriculture est dans une logique détachée de la logique territoriale et de planification. On raisonne davantage par filière de production. Le changement climatique va changer la donne et va accélérer la logique par territoire : une mission est en cours sur les initiatives réussies en termes de souveraineté alimentaire et d'usage de l'eau. On revient à des logiques de polyculture. Il faut accélérer la conciliation entre logiques de filière et de territoire. La politique agricole commune n'a pas intégré ceci. Elle va devoir évoluer. S'agissant de l'outre-mer, ces sujets sont exacerbés, mais les espaces de protection des espaces agricoles ont été anticipés.*

**Frédérique Stein (DAAF 974) :** *La SAU de l'île de la Réunion est très petite et pour moitié consacrée à la production de canne à sucre. Les capacités de production sont contraintes.*

**Daphné LE LAY (DDT du Bas-Rhin) :** *Les aides POSEI (aides de la PAC pour les DOM) dédiées à la diversification sont orientées vers l'autonomie alimentaire en aidant à la production locale.*

**Table ronde :**

**Jérémy CAMUS**, vice-président agriculture, alimentation et résilience du territoire du Grand Lyon, **Philippe MANGIN**, vice-président bioéconomie, bioénergie et alimentation de la Région Grand Est, **Léa STURTON**, directrice du service alimentation de la commune de Mouans-Sartoux (Alpes maritimes), **Christophe ANDRES**, directeur du Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois (Dordogne), **Pascal DELAMARRE**, directrice adjointe de la direction départementale des Territoires de la Meuse

**LES STRATÉGIES DES TERRITOIRES :**

• **Jérémy CAMUS, vice-président agriculture, alimentation et résilience du territoire du Grand Lyon**

Le Grand Lyon recouvre la compétence d'une intercommunalité et d'un département, dimension importante au service du projet alimentaire territorial.

Le périmètre couvre 10 000 ha de SAU. En 2019, le territoire avait 5 % d'autonomie alimentaire. Donc 95 % des aliments ingérés venaient d'un bassin de production lointain. Se pose donc un problème de sécurité alimentaire par rapport à des crises internationales et à l'instabilité du monde actuel. Il existe un enjeu d'échelle, de périmètre pour mener à bien une politique cohérente.

Trois piliers structurent le projet : la sécurité alimentaire (augmentation de la résilience alimentaire du territoire), la qualité de l'alimentation, la justice alimentaire.

Le PAT étant à la fois une stratégie et un plan d'action qui sous-tend une politique publique, il est souligné l'importance d'infuser cette politique publique dans le PLUi (par exemple, permettre des fermes urbaines en zone urbaine).

Le SCoT est le document le plus stratégique. Il confirme le Zéro artificialisation net (ZAN) et a défini sept polarités qui composent le Grand Lyon.

Le Plan alimentaire territorial : C'est une formidable opportunité pour les territoires d'avoir un document cadre : de nombreux PAT pâtissent d'un manque de coordination. Il est une source de dialogue, notamment pour développer de l'interconnaissance L'intérêt est de favoriser les coopérations (exemple : soutenir la plateforme logistique des Monts du Lyonnais). L'agence d'urbanisme joue un rôle important.

• **Philippe MANGIN, vice-président bioéconomie, bioénergie et alimentation de la Région Grand Est**

Améliorer l'autonomie alimentaire n'est pas chose facile. Dans la région Grand Est, l'agriculture est plutôt orientée vers les grandes filières. Les anciennes régions ont des spécificités agricoles : Champagne-Ardenne : de grandes cultures ; Lorraine : polyculture-élevage avec de grandes exploitations ; Alsace : la plus diversifiée, avec le plus de circuits courts. En matière de restauration collective, l'objectif est d'atteindre 60 % de produits locaux d'ici 2030. Le programme ADAGE (Alimentation Durable et Autonome du Grand-Est) vise à améliorer l'alimentation des lycéens et à participer à la transition agricole. Il s'agit de redonner au monde agricole des perspectives *via* les circuits courts, en mettant en particulier l'accent sur les questions de logistique. Ce programme est un plan complet avec une mise en réseau des acteurs (plus de 300). Il dispose de financements et vise à développer une dynamique régionale « de la fourche à la fourchette ». Le pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE) réunit tous les maires. C'est le lieu où se décide l'accompagnement financier des projets vers les agriculteurs, vers le maillon de la première transformation. On constate une vraie mobilisation. C'est la volonté des élus qui l'emporte toujours. Les principaux points d'attention sont les surcoûts, le *sourcing*, la logistique (c'est un vrai casse-tête ; les agriculteurs ne veulent plus perdre de temps en déposant un cageot ici, un cageot là), les changements de pratique (méthodes d'achat et ateliers de cuisine).

Quatre axes le structurent : professionnaliser et sécuriser les achats (8 groupements d'achats), mobiliser et structurer l'offre avec le monde agricole, accompagner les changements de pratiques, créer une dynamique collective vertueuse. La Région joue le rôle d'ensembliser pour les 300 acteurs concernés. Pas une direction de la région Grand-Est n'est à l'écart de ce programme. Les élus du Conseil régional sont pleinement impliqués. Une *task force* alimentation durable est mise en œuvre entre la préfecture et la région. La région Grand Est compte 32 PAT, mais pas de PAT de type 2 qui nécessite une animation et donc des moyens.

• **Léa STURTON, directrice du service alimentation de la commune de Mouans-Sartoux**

La commune de Mouans Sartoux s'est mobilisée sur la question de l'alimentation et de la restauration scolaire au moment de la crise de la vache folle. En 2016, un plan alimentaire territorial a été mis en place, avec le recrutement d'une personne. Puis un service a été créé.

Le projet de la Maison d'éducation à l'alimentation durable de la commune comporte cinq axes : animation foncière agricole, accompagnement des acteurs économiques pour l'implantation sur le territoire, accompagnement des publics consommateurs (pour manger correctement et développer



la souveraineté alimentaire), recherche partenariale, actions d'essaimage et de plaidoyer au niveau national. La commune de Mouans-Sartoux a créé une direction de l'alimentation, compétence nouvelle avec des ressources dédiées. La ferme municipale est le fer de lance de sa politique. Cette stratégie se développe en complémentarité avec d'autres services de la ville.

• **Christophe ANDRES, directeur du Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois**

Le périmètre du SCoT s'étend sur 110 communes au sud du département de la Dordogne et 3 EPCI avec 90.000 habitants. Territoire très rural, il jouxte la Gironde et le Lot et Garonne. L'objectif est de soutenir l'activité agricole existante caractérisée par une forte part de viticulture, une diversité alliant maraîchage et élevage, des filières bio et de qualité bien implantées (50% des exploitations ont un label qualité). Le tissu agroalimentaire local peut encore se développer. Au titre des fragilités : le vieillissement des agriculteurs avec la difficulté de transmission et de reprise d'exploitations, l'artificialisation des sols, la faible part de production légumière, la dépendance extérieure à de nombreux produits de base. La situation se caractérise par une perte de plus de 400 exploitations agricoles (soit 1 450 ha de SAU en 10 ans). L'autonomie alimentaire est difficilement atteignable à court terme ; on vise une souveraineté accrue, réaliste. La stratégie repose sur l'articulation étroite du SCoT, du PCAET, du PAT. Le PACET est adossé au SCoT. Le SCoT n'a pas forcément d'impact direct fort sur la production agricole mais il agit sur la préservation des espaces agricoles (ZAN 2050), la sobriété foncière, la limitation du mitage pavillonnaire, le primat donné aux cultures moins consommatrices d'eau. Il vise à rendre les systèmes agricoles plus résilients (renforcer la diversité de la production agricole, diminuer la production de maïs et développer celle du sorgho), à proposer une meilleure sécurité alimentaire et soutenir une consommation plus durable. Le PCAET intègre l'alimentation comme un levier d'atténuation de l'impact de l'effet de serre. Il soutient la production agroécologique et promeut les circuits courts. Le PAT assure la traduction opérationnelle et expérimentale (pour sécuriser les approvisionnements, recréer des liens, redynamiser, ...).

• **Pascale DELAMARRE, directrice adjointe de la direction départementale des Territoires de la Meuse (DDT55)**

La DDT accompagne la mise en œuvre de la loi EGalim dans la restauration collective, notamment pour soutenir les produits locaux et les circuits courts ; l'évolution est favorable mais les résultats sont encore très éloignés des objectifs avec une utilisation très partielle de la plateforme « Ma Cantine ». Tous les EPCI n'ont pas la même performance.

Au titre des initiatives prises :

- Organisation de deux séminaires - « Conférence des solutions » : il s'agit d'un partage de bonnes pratiques et de retours d'expérience sur la maîtrise des coûts (lutte contre le gaspillage, repas végétariens, taille des portions, bar à salade, aides financières mobilisables (Fruits et Légumes à l'école, Cantine à 1 €)).
- Expérimentation sur la mise en relation entre l'offre et la demande qui vise à mettre en relation acheteurs et producteurs pour améliorer la compréhension mutuelle des contraintes et trouver des solutions lors de réunions.
- Opération « Menu EGalim en Meuse » qui consiste à proposer à toutes les cantines meusiennes de participer à un concours de recettes et de cuisiner les recettes lauréates le même jour.

### Échanges avec les participants :

**Daphné LE LAY (DDT du Bas-Rhin) :** L'une des problématiques concerne les transmissions d'exploitations : comment cette question est-elle traitée par les collectivités locales ?

**Christophe ANDRES, directeur du Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois :** Un problème fréquent est le siège de l'exploitation qui est gardé par l'ancien propriétaire de l'exploitation. Dans les PLU, on peut imaginer des espaces pour les exploitations, compte tenu de leurs spécificités, et traiter le problème du logement qui lui est lié. Il faut admettre que l'activité agricole amène sa part d'artificialisation.

**Jérémy CAMUS, vice-président agriculture, alimentation et résilience du territoire du Grand Lyon :** Le dispositif PENAP ajoute une strate supplémentaire par rapport au PLU et permet ainsi de sanctuariser, de figer la vocation agricole de ces espaces et d'accroître les capacités de financement. L'enjeu est de sanctuariser certaines politiques qui ont besoin de temps long (fermes coopératives).

**Léa STURTON, directrice du service alimentation de la commune de Mouans-Sartoux :** Il faut insister sur le caractère primordial de la volonté politique au regard de la question santé/environnement, assurer une veille constante sur les appels à projets, rechercher les financements pour développer les PAT, d'où l'importance d'évaluer l'impact des actions et des ressources.

**Philippe MANGIN vice-président bioéconomie, bioénergie et alimentation de la Région Grand Est :** Le maillon de l'organisation des producteurs est facteur de succès, l'offre étant encore trop dispersée, pas assez structurée. Dans les Vosges, l'initiative animée par l'INRAE vise à créer des plateformes logistiques réparties sur le territoire pour permettre le dépôt de leurs produits par les producteurs en vue de leur ramassage et de l'approvisionnement des cantines et autres lieux de restauration collective. L'organisation de l'offre avec logistique est le maillon sur lequel il faut faire porter l'effort. La question majeure est de réussir à assouplir les règles d'achats publics en modifiant les seuils (remonter le seuil des petits lots et des marchés de gré à gré de 40 k€ à 100 k€), la co-contractualisation pluriannuelle permettant seule de donner de la pérennité à ces programmes.

**Catherine de MENTHIERE, (inspectrice générale, CGAAER) :** met en avant la question des contraintes liées au code des marchés publics.

**Philippe MANGIN :** c'est une question majeure, un assouplissement est nécessaire ; une demande est faite au ministère pour un territoire d'expérimentation.

**Jérémy CAMUS, vice-président agriculture, alimentation et résilience du territoire du Grand Lyon :** Il faut libérer la commande publique en matière alimentaire. L'objectif de 100 % d'alimentation bio dans les écoles et collèges a permis l'accroissement du chiffre d'affaires des coopératives. Quand on structure les filières locales, on peut développer une filière d'insertion avec des marchés réservés. La spécificité de l'approvisionnement est à lier à la saisonnalité.

**Pascale DELAMARRE directrice adjointe de la direction départementale des Territoires de la Meuse (DDT55) :** Quels services mobiliser ? Tous les acteurs du COPIL interviennent en subsidiarité, le travail s'effectuant en réseau (région, département, collectivités, PAT, CRTE, chambre d'agriculture, services de l'Etat).

## **EXEMPLES D' ACTIONS ET RECOMMANDATIONS:**

- **Philippe MANGIN vice-président bioéconomie, bioénergie et alimentation de la Région Grand Est**

Le dispositif d'aide aux achats accordée aux lycées mis en place en 2024 (20 centimes par repas en fonction du taux d'incorporation de produits bio dans le menu) s'est traduit par dix millions de repas servis pour 650 k€ d'aides. Cela a été un accélérateur qui a fait ses preuves auprès des gestionnaires des lycées.

A travers un appel à manifestation d'intérêt (AMI), des facilitateurs de « sourcing » local (dont la chambre d'agriculture et la filière bio) accompagnent les lycées candidats (60 lycées sont déjà candidats pour travailler avec ces facilitateurs). Le changement de pratique soit être pérenne, avec un sourcing pérenne. S'il manque un maillon, cela ne fonctionne pas. Il y a une nécessaire mobilisation de tous les acteurs « de la fourche à la fourchette ». Pour ce faire, une charte conjointe a été signée par la Région, les départements, les grandes métropoles, le CROUS, élargie en 2025 avec le PAT. C'est un outil de mobilisation, qui entretient la dynamique.

Il convient d'abord de privilégier la proximité. L'objectif de produits locaux est atteignable. Celui de produits bio est plus difficile. Le bio venant de pays lointains n'a pas de sens.

- **Jérémy CAMUS, vice-président agriculture, alimentation et résilience du territoire du Grand Lyon**

La politique d'alimentation permet d'accompagner le bio sur les territoires et apporte des débouchés par rapport à la crise internationale (des produits de qualité).

S'agissant de la filière amont que représentent les agriculteurs, il faut développer leur capacité à porter des projets corrélés avec notre propre définition des enjeux, nos propres mesures de soutien au monde agricole (à travers les PENAP), et dans la future PAC engager une réflexion sur les chefs de files et gestionnaires de PAT. Actuellement, en Auvergne-Rhône-Alpes, il n'y a pas de leviers financiers structurels. Les compétences départementales et les PENAP sont une chance, car ils permettent de porter des projets et d'apporter un soutien direct, sans passer par la PAC et le FEADER. Ainsi, 200 projets sont soutenus (filière bio, maraîchage...).

- ⇒ Recommandation : la future PAC devrait reconnaître les projets territoriaux d'agriculture et d'alimentation avec comme chefs de file les gestionnaires des PAT, qui définissent des politiques dédiées aux territoires et leurs spécificités. La Région ne peut pas être seul chef de file. Il est important de reconnaître les PAT comme périmètres de projet.

En aval, s'agissant des « mangeurs », le projet de sécurité sociale de l'alimentation (qui pourrait devenir une nouvelle branche de la sécurité sociale) est expérimenté dans le 8<sup>e</sup> arrondissement lyonnais pour promouvoir l'accès à une alimentation saine dans le quotidien, issue des filières de production locales et permet de développer un nouveau marché de producteurs locaux et de distributeurs (épiceries) et une amélioration du revenu des producteurs locaux. La mise en place d'une caisse sous forme d'un budget collectif permet à des habitants en situation précaire, volontaires, de recevoir chaque mois une somme à dépenser dans des commerces conventionnés, pour des produits avec des critères de qualité définis collectivement. Mais comment continuer à financer ce type d'expérimentation ? Le fonds « manger mieux » de l'État accompagne à 50%. Mais il y a peu de

visibilité sur les budgets à l'issue de trois ans d'expérimentation, et peu de réponse du gouvernement sur les suites à donner aux PAT, notamment les PAT2. On manque une opportunité de « transformer l'essai ». Il va y avoir un coup d'arrêt. Quid des PAT de demain ?

**Catherine de MENTHIERE, (inspectrice générale, CGAAER) :** Elle signale que les produits avec un signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) garantissent la traçabilité et sont contrôlés. Le produit local n'a pas d'origine garantie et peut s'exposer à d'éventuelles fraudes.

- **Léa STURTON directrice du service alimentation de la commune de Mouans-Sartoux**

La notion de souveraineté alimentaire conduit à s'interroger sur ce qu'on incite, à différentes échelles, à mettre dans son assiette. Qu'est-ce qu'on promeut comme modèle d'échange commercial pour notre nourriture ? Comment s'assurer que nos échanges sont conformes à l'éthique ? Privilégier le bio local constitue l'une des actions pour favoriser la réinstallation des agriculteurs. Ces questions se déclinent avec les différents acteurs.

L'importance de promouvoir un commerce équitable est soulignée, ce qui induit un gros travail sur le sourcing. Les marchés publics posent problème pour cela et il faut user de stratagèmes.

La commune accompagne les différents publics : ateliers, conférences,... L'épicerie sociale est portée par le CCAS. À noter aussi l'atlas qui recense toutes les terres agricoles de la ville et un travail d'animation foncière.

Des rencontres sont organisées à Épinal en juin entre les fermes publiques françaises.

- **Christophe ANDRES directeur du Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois**

La création d'une légumerie intercommunale conçue pour traiter 360 tonnes de légumes par an permet de transformer localement les légumes produits sur place, de structurer et renforcer la filière, de proposer des légumes prêts à l'emploi. Introduction de 100 % de produits bio pour les cantines scolaires. Un espace test de 12 ha certifié en agriculture bio permet aux jeunes agriculteurs d'être accompagnés au début de leur parcours (Agrobio Périgord). Sont à promouvoir les actions sur les captages d'eau potable pour protéger la ressource en eau et la mise en place d'un protocole pour développer une activité de production maraîchère en circuit court.

Quelques pistes de recommandations : valoriser davantage l'existant, évaluer et développer les produits, créer un cadre favorable à l'installation (logement et foncier), adapter les règles d'urbanisme pour les circuits courts, les laboratoires de transformation dans les fermes...), mieux mutualiser les commandes, travailler sur la demande (convaincre nos concitoyens de manger local), travailler avec les grandes surfaces, articuler agriculture et tourisme.

- **Pascale DELAMARRE directrice adjointe de la direction départementale des Territoires de la Meuse (DDT55)**

Expérimentation sur la mise en relation entre offre et demande, organisation de rencontres, échanges entre acteurs sur les solutions à faire émerger.

- ⇒ Recommandation : le PAT est le maillon essentiel qui s'intègre au CRTE (volet alimentaire) ; il y a seulement deux PAT en Meuse, mais ils sont très dynamiques. Leviers : financiers (Conseil départemental de la Meuse auprès des collègues), portage politique, fonctionnement en réseau entre tous les acteurs essentiels.

### Échanges avec les participants :

**Yvan AUJOLLET (IGEDD/TEC) :**

1. *Comment le Grand Lyon compte-t-il réduire l'occupation des sols agricoles par les zones de stockage des déchets ?*
2. *Insertion de critères précis dans les appels d'offre : pourquoi ne pas appliquer le critère de l'empreinte carbone et la souveraineté alimentaire pour compenser l'insuffisance de produits bio et pour empêcher l'importation étrangère de produits bio ?*
3. *Favoriser le contrôle sanitaire des produits bio face aux risques bactériens dans les hôpitaux notamment ?*
4. *Pourquoi les collectivités territoriales ne collaborent-elles pas davantage avec les grands distributeurs privés locaux sur les critères de filière courte/empreinte carbone et souveraineté alimentaire locale? conditionner l'implantation de supermarchés ?*

**Aurélie MARAND (Région Grand Est) :** *De nombreuses formules peuvent être utilisées dans les cahiers des charges. La formation des acheteurs permettrait d'intégrer des critères précis dans les appels d'offre pour optimiser l'écriture fine des marchés, car tous n'ont pas les facilités et le savoir-faire nécessaires pour mener une écriture fine des marchés. Cela progresse.*

**Catherine de MENTHIERE (inspectrice générale, CGAAER) :** *Quelle part les DRAAF prennent-elles dans la gestion des PAT ? Comment les DDT peuvent-elles faire le lien ?*

**Pascale DELAMARRE, directrice adjointe de la direction départementale des Territoires de la Meuse (DDT55) :** *La DRAAF de la Meuse est associée à la préparation des bilans. L'articulation est bonne.*

**Daphné LE LAY (DDT du Bas-Rhin) :** *Dans le Bas-Rhin, la DRAAF n'est pas sollicitée et n'a donc pas la possibilité de s'insérer dans le dispositif.*

**Pascale DELAMARRE, directrice adjointe de la direction départementale des Territoires de la Meuse (DDT55) :** *L'initiative du préfet et sa forte implication ont permis d'assurer la présence active de la DRAAF dans la gestion du PAT.*

**LIENS A CONSULTER :**

**Rapport du CGAAER N°23033 :** <https://agriculture.gouv.fr/dynamiques-agricoles-alimentaires-et-forestieres-quelle-place-dans-les-outils-de-planification>Rapport

**Démarche Agri SCoT sous impulsion de Terres en Villes:**

[http://terresenvilles.org/upload/pubdoc/pdc\\_20120906031411\\_digest\\_agriscot\\_juin\\_2012.pdf](http://terresenvilles.org/upload/pubdoc/pdc_20120906031411_digest_agriscot_juin_2012.pdf)

**Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) :** carte interactive <https://france-pat.fr>

Que mettre dans l'économie locale ? <https://mead-mouans-sartoux.fr/> <https://rencontres-fermes-municipales.mead-mouans-sartoux.fr/>

**Territoire du Grand Lyon :**

[https://www.grandlyon.com/fileadmin/user\\_upload/media/pdf/espace-presse/cp/2025/20250417\\_cp\\_caisse-sociale-alimentation-lyon.pdf](https://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/espace-presse/cp/2025/20250417_cp_caisse-sociale-alimentation-lyon.pdf)

[https://www.grandlyon.com/fileadmin/user\\_upload/media/pdf/espace-presse/dp/2024/20240209\\_dp\\_agriculture-durable.pdf](https://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/espace-presse/dp/2024/20240209_dp_agriculture-durable.pdf)

[https://www.grandlyon.com/fileadmin/user\\_upload/media/pdf/espace-presse/cp/2025/20250417\\_cp\\_caisse-sociale-alimentation-lyon.pdf](https://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/espace-presse/cp/2025/20250417_cp_caisse-sociale-alimentation-lyon.pdf)

[https://www.grandlyon.com/fileadmin/user\\_upload/media/pdf/espace-presse/dp/2024/20240209\\_dp\\_agriculture-durable.pdf](https://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/espace-presse/dp/2024/20240209_dp_agriculture-durable.pdf)

<https://franceurbaine.org/actualites/renover-le-cadre-de-la-commande-publique-sur-l'alimentation-lancement-de-la-campagne-de-signature/>

<https://franceurbaine.org/actualites/liberer-la-commande-publique-simplifier-pour-soutenir-la-transition/>

### Liste des participants

| <b>NOM Prénom</b>      | <b>SERVICE</b>              | <b>Adresse mail</b>  |
|------------------------|-----------------------------|--|
| ANDRES Christine       | SCoT du Bergeracois         | <a href="mailto:contact@sycoteb.fr">contact@sycoteb.fr</a>   |
| AUGE Marine            | DDT 25                      | <a href="mailto:marine.auge@doubs.gouv.fr">marine.auge@doubs.gouv.fr</a>   |
| AUJOLLET Yvan          | IGEDD/TEC                   | <a href="mailto:yvan.aujollet@developpement-durable.gouv.fr">yvan.aujollet@developpement-durable.gouv.fr</a>               |
| BACCAINI Brigitte      | IGEDD/ESPD                  | <a href="mailto:brigitte.baccaini@developpement-durable.gouv.fr">brigitte.baccaini@developpement-durable.gouv.fr</a>       |
| BAIGAR Fatima          | DDT 78                      | <a href="mailto:fatima.baigar@yvelines.gouv.fr">fatima.baigar@yvelines.gouv.fr</a>   |
| BALAIPIER Monique      | DDT 43                      | <a href="mailto:monique.balaidier@haute-loire.gouv.fr">monique.balaidier@haute-loire.gouv.fr</a>                           |
| BARRE Julien           | DRAAF Pays-de-la-Loire      | <a href="mailto:julien.barre@agriculture.gouv.fr">julien.barre@agriculture.gouv.fr</a>                                     |
| BLUCHET Virginie       | DDT 88                      | <a href="mailto:virginie.bluchet@vosges.gouv.fr">virginie.bluchet@vosges.gouv.fr</a>                                       |
| BOUVIER Laurent        | IGEDD/AITAP                 | <a href="mailto:laurent.bouvier@developpement-durable.gouv.fr">laurent.bouvier@developpement-durable.gouv.fr</a>           |
| CAMUS Jérémy           | Métropole de Lyon           | <a href="mailto:icamus@grandlyon.com">icamus@grandlyon.com</a>   |
| CAULET Claudine        | DDT 25                      | <a href="mailto:claudine.caulet@doubs.gouv.fr">claudine.caulet@doubs.gouv.fr</a>   |
| CHER Elisa             | DDT 57                      | <a href="mailto:elisa.cher@moselle.gouv.fr">elisa.cher@moselle.gouv.fr</a>   |
| CLOQUEMIN Géraldine    | DAAF 974/                   | <a href="mailto:geraldine.cloquemin@agriculture.gouv.fr">geraldine.cloquemin@agriculture.gouv.fr</a>                       |
| CLOSSON CELLE Olivier  | ANCT                        | <a href="mailto:Olivier.CLOSSON@anct.gouv.fr">Olivier.CLOSSON@anct.gouv.fr</a>   |
| COLLOT Virginie        | DDT 73                      | <a href="mailto:virginie.collot@savoie.gouv.fr">virginie.collot@savoie.gouv.fr</a>   |
| DAVID Béatrice         | DDT 86                      | <a href="mailto:beatrice.david@vienne.gouv.fr">beatrice.david@vienne.gouv.fr</a>   |
| de MENTHIERE Catherine | CGAAER                      | <a href="mailto:catherine.de-menthiere@agriculture.gouv.fr">catherine.de-menthiere@agriculture.gouv.fr</a>                 |
| DEFOS Stéphane         | IGEDD/MIGT Toulouse         | <a href="mailto:stephane.defos@developpement-durable.gouv.fr">stephane.defos@developpement-durable.gouv.fr</a>             |
| DELAIR Patrice         | DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes  | <a href="mailto:patrice.delair@agriculture.gouv.fr">patrice.delair@agriculture.gouv.fr</a>                                 |
| DELAMARRE Pascale      | DDT 55                      | <a href="mailto:pascale.delamarre@meuse.gouv.fr">pascale.delamarre@meuse.gouv.fr</a>                                       |
| DELFOSSÉ Claude        | Géographe Université Lyon 2 | <a href="mailto:claire.delfosse@univ-lyon2.fr">claire.delfosse@univ-lyon2.fr</a>   |
| DELHOMME Jennifer      | DDT 86                      | <a href="mailto:jennifer.delhomme@vienne.gouv.fr">jennifer.delhomme@vienne.gouv.fr</a>                                     |
| DEPRESLE Bruno         | IGEDD/HACS                  | <a href="mailto:bruno.depresle@developpement-durable.gouv.fr">bruno.depresle@developpement-durable.gouv.fr</a>             |
| DISSLER Marie-Claire   | IGEDD/MT                    | <a href="mailto:marie-claire.dissler@developpement-durable.gouv.fr">marie-claire.dissler@developpement-durable.gouv.fr</a> |
| DOLLAT Hugues          | MIGT Lyon                   | <a href="mailto:Hugues.DOLLAT@developpement-durable.gouv.fr">Hugues.DOLLAT@developpement-durable.gouv.fr</a>               |
| FEVRIER Patrick        | IGEDD/Membres associés      | <a href="mailto:patrick.fevrier@developpement-durable.gouv.fr">patrick.fevrier@developpement-durable.gouv.fr</a>           |
| GARRETA Catherine      | IGEDD/AITAP                 | <a href="mailto:catherine.garreta@developpement-durable.gouv.fr">catherine.garreta@developpement-durable.gouv.fr</a>       |
| GRIBELIN Patricia      | IGEDD/HACS                  | <a href="mailto:patricia.gribelin@developpement-durable.gouv.fr">patricia.gribelin@developpement-durable.gouv.fr</a>       |

|                      |                   |  |
|----------------------|-------------------|--|
| GUEUDRE Franck       | DDT 61            | <a href="mailto:franck.gueudre@orne.gouv.fr">franck.gueudre@orne.gouv.fr</a>   |
| JARLEGAN Karine      | DDT 86            | <a href="mailto:karine.jarlegan@vienne.gouv.fr">karine.jarlegan@vienne.gouv.fr</a>   |
| LAMOTHE H el ene     | DDT 81            | <a href="mailto:helene.lamothe@tarn.gouv.fr">helene.lamothe@tarn.gouv.fr</a>   |
| LE LAY Daphn e       | DDT 67            | <a href="mailto:daphne.le-lay@bas-rhin.gouv.fr">daphne.le-lay@bas-rhin.gouv.fr</a>   |
| LEBLANC Christophe   | Agence de l'eau   | <a href="mailto:Christophe.LEBLANC@eau-rhin-meuse.fr">Christophe.LEBLANC@eau-rhin-meuse.fr</a>                             |
| LEDUC Fr ed eric     | DRAAF Grand-Est   | <a href="mailto:frederic.leduc@agriculture.gouv.fr">frederic.leduc@agriculture.gouv.fr</a>                                 |
| LEURET Christophe    | IGEDD/AITAP       | <a href="mailto:christophe.leuret@developpement-durable.gouv.fr">christophe.leuret@developpement-durable.gouv.fr</a>       |
| MANGIN Philippe      | R egion Grand-Est | <a href="mailto:philippe.mangin@grandest.fr">philippe.mangin@grandest.fr</a>   |
| MARAND Aur elie      | R egion Grand-Est | <a href="mailto:aurelie.marand@grandest.fr">aurelie.marand@grandest.fr</a>   |
| MARCOS Laurent       | DDT 88            | <a href="mailto:laurent.marcos@vosges.gouv.fr">laurent.marcos@vosges.gouv.fr</a>   |
| MATHIEU Yannick      | IGEDD/MRR         | <a href="mailto:yannick.mathieu@developpement-durable.gouv.fr">yannick.mathieu@developpement-durable.gouv.fr</a>           |
| MAYET Edith          | DRAAF de Corse    | <a href="mailto:edith.mayet@agriculture.gouv.fr">edith.mayet@agriculture.gouv.fr</a>                                       |
| MERELLE Franck       | AGUR Dunkerque    | <a href="mailto:f.merelle@agur-dunkerque.org">f.merelle@agur-dunkerque.org</a>   |
| MESUROLLE Christine  | IGEDD/MIGT Metz   | <a href="mailto:christine.mesurolle@developpement-durable.gouv.fr">christine.mesurolle@developpement-durable.gouv.fr</a>   |
| MICHEL Emilie        | DDT 36            | <a href="mailto:emilie.michel@indre.gouv.fr">emilie.michel@indre.gouv.fr</a>   |
| MOUGARD Sophie       | IGEDD/TEC         | <a href="mailto:sophie.mougard@developpement-durable.gouv.fr">sophie.mougard@developpement-durable.gouv.fr</a>             |
| MOULIN Coralie       | IGEDD/HACS        | <a href="mailto:coralie.moulin@developpement-durable.gouv.fr">coralie.moulin@developpement-durable.gouv.fr</a>             |
| MULLER  Eric         | DDT 86            | <a href="mailto:eric.muller@vienne.gouv.fr">eric.muller@vienne.gouv.fr</a>   |
| NOUALHAGUET Pierre   | IGEDD/MIGT Paris  | <a href="mailto:pierre.noualhaguet@developpement-durable.gouv.fr">pierre.noualhaguet@developpement-durable.gouv.fr</a>     |
| PACCOU Sylvie        | IGEDD/MIGT Lyon   | <a href="mailto:Sylvie.Paccou@developpement-durable.gouv.fr">Sylvie.Paccou@developpement-durable.gouv.fr</a>               |
| PARISOT Pascale      | CGAAER            | <a href="mailto:pascale.parisot@agriculture.gouv.fr">pascale.parisot@agriculture.gouv.fr</a>                               |
| PARODI Jacques       | DAAF 974          | <a href="mailto:jacques.parodi@agriculture.gouv.fr">jacques.parodi@agriculture.gouv.fr</a>                                 |
| PAUVREAU Sophie      | IGEDD/AITAP       | <a href="mailto:sophie.pauvreau@developpement-durable.gouv.fr">sophie.pauvreau@developpement-durable.gouv.fr</a>           |
| PETITGUYOT Thomas    | IGEDD/MRR         | <a href="mailto:thomas.petitguyot@developpement-durable.gouv.fr">thomas.petitguyot@developpement-durable.gouv.fr</a>       |
| POISSON Fr ed eric   | CGAAER            | <a href="mailto:frederic.poisson@agriculture.gouv.fr">frederic.poisson@agriculture.gouv.fr</a>                             |
| PROT Tiphaine        | DDT 36            | <a href="mailto:tiphaine.prot@indre.gouv.fr">tiphaine.prot@indre.gouv.fr</a>   |
| Qu' HEN Isabelle     | DDT 68            | <a href="mailto:isabelle.quhen@haut-rhin.gouv.fr">isabelle.quhen@haut-rhin.gouv.fr</a>                                     |
| RASOOLY Emile        | IGEDD/MRR         | <a href="mailto:emilie1.rasooly@developpement-durable.gouv.fr">emilie1.rasooly@developpement-durable.gouv.fr</a>           |
| ROBIN Guy            | IGEDD/HACS        | <a href="mailto:guy.robin@developpement-durable.gouv.fr">guy.robin@developpement-durable.gouv.fr</a>                       |
| SAINT-GERMAIN Sabine | IGEDD/TEC         | <a href="mailto:sabine.saint-germain@developpement-durable.gouv.fr">sabine.saint-germain@developpement-durable.gouv.fr</a> |
| SALIN Josie          | IGEDD/HACS        | <a href="mailto:josie.salin@developpement-durable.gouv.fr">josie.salin@developpement-durable.gouv.fr</a>                   |
| SAUVANT Alain        | AQST              | <a href="mailto:alain.sauvant@developpement-durable.gouv.fr">alain.sauvant@developpement-durable.gouv.fr</a>               |



|                  |                           |  |
|------------------|---------------------------|--|
|                  |                           | <a href="http://durable.gouv.fr">durable.gouv.fr</a>   |
| SAUVAT Albane    | DRAAF Grand Est           | <a href="mailto:albane.sauvat@agriculture.gouv.fr">albane.sauvat@agriculture.gouv.fr</a>                       |
| STEIN Frédérique | DAAF 974                  | <a href="mailto:frederique.stein@agriculture.gouv.fr">frederique.stein@agriculture.gouv.fr</a>                 |
| STURTON Léa      | Commune de Mouans-Sartoux | <a href="mailto:Lea.sturton@mouans-sartoux.net">Lea.sturton@mouans-sartoux.net</a>                             |
| TARROUX Arthur   | IGEDD/AQST Stagiaire      | <a href="mailto:arthur.tarroux@developpement-durable.gouv.fr">arthur.tarroux@developpement-durable.gouv.fr</a> |
| TECHE Véronique  | DRAAF Grand Est           | <a href="mailto:veronique.teche@agriculture.gouv.fr">veronique.teche@agriculture.gouv.fr</a>                   |
| THIERS Emilie    | DRAAF-Grand Est           | <a href="mailto:emilie.thiers@agriculture.gouv.fr">emilie.thiers@agriculture.gouv.fr</a>                       |
| VAILLOT Benoit   | IGEDD/CHEDD               | <a href="mailto:benoit.vaillot@developpement-durable.gouv.fr">benoit.vaillot@developpement-durable.gouv.fr</a> |
| VILLIERE Landry  | DDT 51                    | <a href="mailto:landry.villiere@marne.gouv.fr">landry.villiere@marne.gouv.fr</a>                               |